

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 17 décembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 123 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYEL - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Jean-Jacques BONToux - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Michelle EMERY - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Samia GHALI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard GUARINO - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - René OLMETA - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Lucien WEYGAND - Sérena ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT représenté par Maxime TOMMASINI - Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Marie-Françoise PALLOIX - Benjamin CHAPPE représenté par Didier MAURY - Eric DIARD représenté par Pierre PENE - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Janine ECOCHARD représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Monique ENGELHARD représentée par Jean-Claude GUERAUD - Claude FRIGANT représenté par Marie-Thérèse FOURNIER - Claude GALLIZIA représenté par Christyane PAUL - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Alain LAURENS représenté par Samia GHALI - Eric LE DISSES représenté par Robert HABRANT - Marie-Yves LE DRET représenté par Frédéric DUTOIT - Bernard LIEBGOTT représenté par Marc BERNARD - Jean-François MATTEI représenté par Robert ASSANTE - Nabil M'RAD représenté par Christian RAYNAUD - Pierre-François PAOLACCI représenté par Monique ROBINEAU - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Claudine SOLERIEU représentée par Lucien MERLENGHI - Guy TEISSIER représenté par Didier GARNIER - Claude VILLANI-LEONI représenté par Michel FORNERIS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pauline BANZO - Marcel BENASSI - Valérie BOYER - Jean-Claude IMBERT - Mourad KAHOU - Michèle LARIVIERE - André MALRAIT - André VARESE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

PEC 001-1153/07/CC

■ Approbation du tarif des concessions funéraires applicables au cimetière communautaire d'Ensues la Redonne - Tarifs 2008
DGEEAG 07/581/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est compétente en application des dispositions de l'article L 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales de la gestion des services d'intérêts collectifs et notamment en matière de création de cimetières.

Le premier cimetière communautaire créé sur la commune d'Ensues la Redonne dont les travaux de réalisation se sont achevés en décembre 2007 entre en service au 1^{er} janvier 2008.

Dans ce cadre, il appartient à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'instituer les tarifs de concessions pour l'année 2008 et de déterminer les tarifs des caveaux.

La Communauté Urbaine fixe selon les superficies suivantes les tarifs des différentes concessions pour l'année 2008.

DUREE CONCESSIONS	SUPERFICIE	PRIX des CONCESSIONS
Concession 15 ans	2,4 m2	3 250 €
	3,6 m2	5 399 €
	4,9 m2	7 548 €
Concession 30 ans	2,4 m2	4 485 €
	3,6 m2	7 252 €
	4,9 m2	10 019 €
Case Columbarium 15 ans	0,25 m2	1 246 €
Case Columbarium 30 ans	0,25 m2	1 554 €

Les prix de vente des caveaux sont les suivants :

TYPE DE CAVEAUX	PRIX HT	PRIX TTC
CAVEAUX de 2 places	1600 € HT	1 913,60 TTC
CAVEAUX de 3 places	2000 € HT	2 392 TTC
CAVEAUX de 6 places	2 600 € HT	3 109 TTC
CAVEAUX de 9 places	3 000 € HT	3 588 TTC
Frais de séjour : CAVEAUX PROVISOIRE		10 € par jour.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Considérant

- Qu'il appartient au Conseil de Communauté de fixer le tarif des concessions funéraires susceptibles d'être perçues à l'occasion du fonctionnement des services communautaires de cimetières.
- Qu'il convient d'indiquer le prix de vente des différents types de caveaux.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Les tarifs de concessions applicables à compter du 1^{er} janvier 2008 sont fixés comme suit :

DUREE CONCESSIONS	SUPERFICIE	PRIX des CONCESSIONS
Concession 15 ans	2,4 m2	3 250 €
	3,6 m2	5 399 €
	4,9 m2	7 548 €
Concession 30 ans	2,4 m2	4 485 €
	3,6 m2	7 252 €
	4,9 m2	10 019 €
Case Columbarium 15 ans	0,25 m2	1 246 €
Case Columbarium 30 ans	0,25 m2	1 554 €

Article 2 :

Les tarifs des caveaux sont les suivants :

TYPE DE CAVEAUX	PRIX HT	PRIX TTC
CAVEAUX de 2 places	1600 € HT	1 913,60 TTC
CAVEAUX de 3 places	2000 € HT	2 392 TTC
CAVEAUX de 6 places	2 600 € HT	3 109 TTC
CAVEAUX de 9 places	3 000 € HT	3 588 TTC
Frais de séjour en CAVEAU PROVISOIRE		10 € par jour

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN